



Huissier saisis Société faillite domicilié au domicile personnel

Par Trad, le 26/11/2018 à 10:35

Bonjour,

Ma société qui est une SAS a fait faillite avec une grosse dette à un fournisseur auquel nous étions au tribunal depuis 2 ans, maintenant ma société est domicilié à mon domicile mais vendant sur internet je n'avais ni stock ni rien, avec la société je n'ai jamais rien acheté, j'ai reçu hier une lettre d'huissier qui stipule qu'il viendrait prendre le mobilier néanmoins rien n'appartient à la société tout est personnel donc comment faire pour leur expliquer ça et comment appréhender ça venu ? Car je vous avoue sa me fait un peu peur merci

Par amajuris, le 26/11/2018 à 11:35

bonjour,

pour prouver la propriété de ce mobilier, il vous faudra présente rles factures de vos biens personnels.

salutations

Par Tra, le 26/11/2018 à 13:07

Bonjour mais nous n'avons plus de facture ce ne sont pas des biens nouveaux parcontre la société n'a que 3 ans et dans les bilans comptable nous n'avons jamais acheter de mobilier

Par **morobar**, le **26/11/2018** à **14:53**

Bonjour,

Vous serez dans l'obligation d'entamer auprès de l'huissier une procédure de distraction pour le mobilier concerné.